

## 4) FONCTION PUBLIQUE

### 4-1) Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

#### 4-1-1) Primes de fin d'année du personnel

En 2014, la prime de fin d'année accordée à un agent à temps complet était de 661,35 € bruts, basée sur l'indice des prix à la consommation (hors tabac)

Indice décembre 2014 : 125.81

Indice décembre 2013 : 125.82

Soit une variation de + 0.9999

Ce qui porterait la prime à 661,30 €, pour un agent à temps complet pour l'année 2015.

#### Prévisions :

Agent	Temps de travail	Prime accordée
BOGARD Béatrice	17.30/35 <sup>ème</sup>	330.65 €
BOUTBIEN Jacques	70 % jusqu'au 30/5 puis 80% à compter du 01/06	501.49 €
BRIAND Marina	TC	661.30 €
BRIARD Patrick	TC	661.30 €
CHIPOT Cyrille	TC	661.30 €
CHAUVEL Elisabeth (DERRIEN)	TC	661.30 €
ETIENNE Michel	TC	661.30 €
FRAPPIN Claire	TC puis temps partiel 80% (6/7 <sup>ème</sup> ) au 01/08/2015	621.94 €
GOUESSAN Catherine	7,30/35 <sup>ème</sup> puis 8/35 <sup>ème</sup> à compter du 1 <sup>er</sup> mars	149.58 €
GOUESSANT Régine	4/35 <sup>ème</sup>	75.58 €
GUEGUEN Lucette	8/35 <sup>ème</sup>	151.15 €
GUERIN Irène	TC	661.30 €
HERCOUET Magalie	TC	661.30 €
HERVE Michel	TC	661.30 €
HERVE Sylvie	25/35 <sup>ème</sup>	472.36 €
HESRY Marie Pierre	TC	661.30 €
BALLAN Hélène	Temps partiel 80 % (6/7 <sup>ème</sup> )	566.83 €
LE CARBOULEC Rémy	TC	661.30 €
LERESTIF David	TC	661.30 €
MORIN Etienne	32/35 <sup>ème</sup>	604.62 €
NOURRY Harmonie	TC	661.30 €
NOURRY Hervé	TC	661.30 €
OLLIVIER Marina	TC	661.30 €
RAFFRAY Pierrick	TC	661.30 €
RENAULT Jocelyne	TC	661.30 €
RIET-FILHOL Laëtitia	TC	661.30 €
SACCHI Cindy	TC	661.30 €

TYMEN Benjamin	12/35ème	226.73 €
		<b>15 604.33 €</b>

**Proposition :**

- Accorder le versement d'une prime de fin d'année aux agents sur la base de 661,30 € bruts pour un temps complet, pour l'année 2015.

**Décision :**

**Le bureau communautaire accorde le versement d'une prime de fin d'année aux agents sur la base de 661,30 € bruts pour un temps complet, pour l'année 2015.**

## **7 FINANCES LOCALES**

### **7-10) Divers**

#### **7-10-1) Information sur les modifications à venir dans les étapes de recouvrement par le Trésor Public :**

Historiquement nous avons la facture, la lettre de rappel, le commandement de payer (3% avec minimum de 7,50 € pour le redevable), puis les Opposition à Tiers Détenteurs (OTD).

Puis, il y a eu suppression du commandement de payer.

Depuis peu, il est possible d'engager une phase comminatoire par l'intermédiaire d'un huissier (Sur le secteur c'est l'étude de Maître Bodros à Dinan qui en est chargée).

Nous avons attribué à Monsieur Guézennec une autorisation de poursuite. Dans ce cadre, il souhaite donc utiliser cette nouvelle étape à sa disposition.

La question est posée au bureau communautaire du maintien ou non de l'attribution de l'autorisation de poursuite à Monsieur GUEZENNEC.

**Rappel des étapes :**

-en Mai : envoi de la redevance OM.

-Septembre (après les vacances d'été) : envoi automatique des lettres de rappel depuis un serveur basé à Rennes (sans frais pour le redevable).

-Novembre (2 mois après) : courrier de l'huissier (frais de 15% pour le redevable avec un minimum de 7,50 €).

-Compte rendu de l'huissier à la Trésorerie sous 6 à 8 semaines (% recouvré ; montants recouverts ; Noms des redevables restants à recouvrer...)

-Janvier/Février : recherche par la Trésorerie locale des employeurs ou des Banques des redevables n'ayant pas réglés (lorsque le montant est conséquent).

-Puis lancement de l'Opposition à Tiers Détenteur (OTD) auprès de l'employeur (en priorité), ou auprès de la Banque.

Il est à noter que chaque banque facture à ses clients des frais d'opposition (entre 75,00 € et 105,00 €) et qu'elle est dans l'obligation de laisser une certaine somme sur le compte bancaire. Il est donc possible que l'intégralité de la dette ne soit pas recouvrée alors que la banque aura bien encaissé ses frais d'opposition...

Lorsque le recouvrement n'est pas possible il y a présentation en non-valeur.

**Décision :**

Le bureau communautaire décide de maintenir l'attribution de l'autorisation de poursuite à Monsieur GUEZENEC.

## **8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME**

### **8-2) Aide sociale**

#### **8-2-1) Vacances Toussaint 2015 – Proposition d'organisation et de fonctionnement**

##### **1) Accueil de loisirs :**

**Public :** 3-11 ans.

**Période d'ouverture :** du lundi 19 octobre 2015 au vendredi 30 octobre 2015 - 10 journées d'ouverture.

**Site :** accueil de loisirs « 123 soleil », 1 A Rue Alexandrine LECRUBLIER, 22640 PLENEE JUGON

**Direction :** Régine GOUESSAN, les 2 semaines.

##### o **Programme :**

**Accueil de loisirs :** accueil à la journée ou demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas –

**Public concerné :** 3-5 ans et 6-11 ans

Grands jeux, activités manuelles, jeux d'éveil, pâtisserie, sorties, spectacle...

##### **2) Centre d'accueil jeunesse de Tramain :**

**Public :** 11- 17 ans

**Périodes :** du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2015– ouverture uniquement l'après-midi

**Horaires :** 13H 30 – 17H 30

**Direction :** Benjamin TYMEN, titulaire BPJEPS APT avec mention complémentaire « direction d'Accueils Collectifs de Mineurs » (obtenue en octobre 2010)

**Activités proposées :** Bubble foot, mini stage tennis, mini stage sur le fil, stage combiné VTT/Tir à l'arc, nail art, tatouages éphémères et just dance 2015...

##### **3) Tarification :**

La tarification modulée mise en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 - nouveaux tarifs pour Tramain.

##### **4) Besoins en personnel ALSH de Plénée-Jugon + ALSH de Tramain :**

**Direction :**

Personnel permanent : GOUESSAN Régine et TYMEN Benjamin

**Animateurs :**

- 6 animateurs à temps complet chaque semaine

- 1 animateur à temps non complet (17h30/par semaine), les 2 semaines

Des animateurs supplémentaires pourront être recrutés en cas d'effectifs élevés ou d'activités qui engendreraient un encadrement supplémentaire.

##### **5) Rémunération :**

Les animateurs seront rémunérés sur les bases d'un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe :

1<sup>er</sup> échelon (IB 340 IM 321)

**Décision :**

Le bureau communautaire adopte la proposition d'organisation et de fonctionnement ci-dessus pour l'accueil de loisirs des vacances de la Toussaint.

## **8-2-2) Organisation d'un séjour ludique et culturel à PARIS**

Un séjour à Paris sera proposé durant les congés scolaires de Noël. Ce séjour sera proposé aux jeunes de collèges et lycées (âge mini 12 ans et âge maxi 17 ans).

**Dates** : du samedi 19 au mercredi 23 décembre 2015 (5 jours)

**Nombre de participants** : 24

**Nombre d'encadrants** : 3

L'organisme « *Paris d'enfants* » a été sollicité pour faciliter le déroulement du séjour sur place. Ce dernier prend en charge les réservations d'hébergement, de restauration, de visites, de transport en métro et met à disposition un guide conférencier jeunesse durant tout le séjour.

Un programme complet à la fois ludique et éducatif, proposant une première découverte des incontournables de Paris a été mis en place :

**Jour 1** : Les secrets de la Tour Eiffel

**Jour 2** : La voie royale (*descente des champs Elysées, Arc de triomphe, jardins de l'Elysée, Grand et Petit Palais, place de la Concorde*) + Palais de la découverte

**Jour 3** : Musée Grévin + Plongée en sous-sol dans les égouts de Paris

**Jour 4** : Le quartier de Beaubourg et des halles + Montmartre et le Sacré Cœur

**Jour 5** : Croisière sur la Seine

### BUDGET ESTIMATIF / SEJOUR PARIS/DECEMBRE 2015

DOMAINES	DEPENSES ESTIMEES	
aller et retour en car de tourisme	2998	
hébergement, restauration et visites avec présence d'un guide	8995	
repas retour	135	
salaires	2393,13	
<b>TOTAL</b>	<b>14521,13</b>	
<i>prix de revient par enfant</i>	<i>605,04</i>	
subvention CAF (30 % des dépenses hors salaires dans la limite de 5000€)	3638,4	25,10%
part familles (200€ moyenne)	4800	33,10%
part ccah	6082,73	41,90%

La Caisse d'Allocations peut subventionner le séjour à hauteur de 30 % sous certaines conditions :

-Hors salaires des encadrants

-Le séjour ne doit pas entrer dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et n'est pas un séjour accessoire à un accueil de loisirs (pour cela le séjour sera déclaré en Séjour de Vacances)

-Une tarification modulée est mise en place (minimum 3 tranches)

**Pour répondre au dernier point il est donc proposé d'établir 3 tranches selon les revenus :**

***QF inférieur ou égal à 512*** : 180,00€

***Qf compris entre 513 et 1137*** : 200,00€

***Qf supérieur ou égal à 1138*** : 220,00€

Un devis SNCF est en cours, il pourrait être nettement inférieur à la prestation « autocar de tourisme », la participation des familles pourrait alors être diminuée.

**Décision :**

Le bureau communautaire adopte l'organisation d'un séjour « jeunes » à PARIS dans les conditions prévues ci-dessus à l'exception de la tarification qui se fera selon les 4 tranches suivantes pour les jeunes résidant sur le territoire :

- .QF inférieur ou égal à 512 : 150,00€*
- .QF entre 513 et 825 : 185,00 €*
- .QF entre 826 et 1137 : 215,00 €*
- .QF supérieur ou égal à 1138 : 250,00€*

Pour les jeunes hors territoire, la tarification sera la suivante :

- .QF inférieur ou égal à 512 : 225,00€*
- .QF entre 513 et 825 : 277,50 €*
- .QF entre 826 et 1137 : 322,50 €*
- .QF supérieur ou égal à 1138 : 375 ,00€*

## **8-8) Environnement**

### **8-8-1) Service « Déchets ménagers » : demandes de recours gracieux**

Le mois dernier un dossier de demande de recours gracieux concernant Mme MANAPANY Marie Rufine domiciliée «7 Rue du Général De Gaulle » à Plénée-Jugon avait été présenté au bureau communautaire, le CCAS de Plénée-Jugon nous ayant fait savoir qu'il n'était pas en mesure de nous fournir d'information concernant cette personne.

Le bureau communautaire, avant de prendre une décision sur cette demande de remise gracieuse, nous avait demandé de recontacter le CCAS pour voir s'il avait des éléments nouveaux.

Le CCAS de Plénée-Jugon nous a répondu depuis n'avoir aucune information complémentaire.

Mme MANAPANY ayant été présente sur le territoire du 1 avril au 31 juillet 2015, la demande de recours gracieux porte sur un montant de 60.06 €.

**Décision :**

Le bureau communautaire, en l'absence d'avis du CCAS de PLENEE-JUGON, décide de ne pas donner de suite à la demande de remise gracieuse de Mme MANAPANY Marie Rufine.

## **8-8-2) Etude d'optimisation : information au bureau**

En juin, un point d'étape avait été fait au bureau communautaire sur cette étude avec une synthèse des 4 scénarios retenus par la commission (le scénario 3 a été écarté) :

-Le scénario 1 conserve notre fonctionnement actuel : maintien des fréquences de collectes actuelles ; collecte en PAV et PAP (bacs pour les OM et sacs pour les emballages).

-Le scénario 2 diffère du scénario 1, car il étudie un changement des fréquences de collecte et la modification des tournées de la collecte des OMr des Pros.

-Le scénario 4 diffère du scénario 2, car il supprime la collecte des JRM en points d'apport volontaire en l'intégrant à la collecte des emballages en bacs (le verre reste en PAV).

-Le scénario 5 se rapproche du fonctionnement actuel de Lamballe communauté avec, une collecte de l'ensemble des OMR en porte à porte par bacs pucés, la mise en place de la redevance incitative, la collecte du sélectif au porte à porte en sacs (sauf le verre qui reste en PAV). Il est à noter que Lamballe communauté étudie la possibilité de collecter le sélectif toujours au PAP mais en bacs.

### ***Le bureau communautaire, compte-tenu du nouveau périmètre à venir, avait privilégié le scénario 1.***

Le 15 septembre dernier, le cabinet Girus a présenté à la commission « déchets » pour chacun de ces scénarios :

- L'établissement des hypothèses de travail
- L'étude technique et organisationnelle
- Le dimensionnement des tournées
- Les simulations financières

### ***La commission, après cette présentation, a retenu le scénario 2 :***

- Eléments constitutifs du scénario 2 d'ores-et-déjà connus :
  - Suppression des points noirs de la collecte ;
  - Intégration des professionnels constitutifs de l'actuelle tournée C2 dans les deux tournées C1 dimensionnées à l'issue de l'étude. Le planning prendra en compte la volonté de ces professionnels d'être collectés en milieu de semaine et en début ou fin de semaine ;
  - Intégration de l'extension des consignes de tri ;
  - Suppression des volières de tri et de la prestation associée ;
  - Conservation d'une collecte CS en porte-à-porte sac, hors JRM collectés en PAV ;
  - Pas d'investissement dans l'équipement de collecte.
- Questions encore en suspens, abordées dans le cadre de l'affinage du scénario retenu :
  - Profil des tournées (secteurs collectés, circuits réalisés, planning de collecte) ;
  - Intégration des STEP à collecter en fin de tournée ;
  - Temps et distances définitives de collecte ;
  - Bilan financier définitif.

### **Décision :**

**Le bureau communautaire, après avoir pris connaissance de l'avis de la commission, propose d'approfondir l'étude du scénario 2, dans le cadre de l'étude d'optimisation de la collecte en porte à porte de la collecte sélective et des OMr.**